



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exonération

Question écrite n° 8010

Texte de la question

M. Jean-Yves Bony attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les dispositifs ZRR au regard des décisions prises en faveur des créateurs d'entreprise et de l'application qui est faite de par le code des impôts. Il semble que l'exonération de la taxe professionnelle, valable pendant cinq ans, soit purement et simplement supprimée dans le cas d'un transfert de siège social, qu'il soit sur la même commune, voire dans la même rue. Les aides accordées aux créateurs d'entreprise dans nos zones rurales, même dans les départements étant couverts intégralement par les dispositifs ZRR, perdent ainsi de leur attractivité, de leur impact et donnent l'impression fâcheuse d'un dysfonctionnement certain. Il lui demande de lui indiquer si des mesures sont envisagées afin de remédier à cette situation préjudiciable.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Bony](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8010

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6443

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)